



COMMUNIQUE DU
Syndicat National des Musées et Domaines
du Ministère de la Culture et de la Communication

L'ENVERS DU DECOR
DES MUSEES ET DOMAINES NATIONAUX

En ces journées du Patrimoine, le SNMD-CGT souhaite vous informer que l'envers du décor n'est pas somptueux au sein des musées et domaines nationaux

Ces 5 dernières années, les musées et domaines nationaux ont payé un lourd tribut à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) :

- Suppression de la Direction des musées de France,
- Éclatement du réseau mutualisé des musées,
- Fracture aggravée entre les gros établissements et les plus modestes,
- Concurrence entre établissements, le développement mercantile et médiatique des grosses structures a été encouragé.
L'administration ne parle plus de visiteurs ou de public mais de clients.
- Fusions administratives d'établissements hétérogènes ou éloignés,
- Plus de 200 emplois détruit depuis 2007, et plus du triple est annoncé dans les 3 prochaines années,
- Asphyxie de filières et corps de métiers,
- Gel des salaires,
- Vagues d'externalisations de missions de service public, dont certaines avec des entreprises gérées par des patrons voyous non respectueux des lois et du code du travail.

Malgré la bonne volonté des personnels, bien souvent, les moyens ne leur sont plus donné de mener à bien leurs missions de service public.

Aujourd'hui, quand il y a des investissements dans des travaux de rénovation, des agrandissement d'espaces muséographiques, cela s'accompagnent toujours de réductions d'effectifs qui pèsent lourdement sur les conditions de travail et dégradent la qualité de l'accueil du public.

La rentabilisation accrue des personnels se fait au détriment de leur santé et de la qualité de l'accueil du public avec, par exemple, de fréquentes fermetures de salles dans les musées. Des pressions sont exercées sur les agents, souvent les plus anciens, le but étant de réduire encore les effectifs !

Face à tout cela, les agents des établissements du secteur muséal du Ministère de la Culture exigent :

L'augmentation des effectifs et l'arrêt de l'emploi précaire :

Le recours accru aux contractuels en CDD et à la sous-traitance ne garantit pas la pérennité des missions régaliennes patrimoniales.

L'instauration de plafonds d'emploi en baisse perpétuelle du fait du non remplacement des départs en retraite conduit les personnels à travailler constamment en situation tendue et stressante. Il est impératif de consolider et d'augmenter les effectifs de personnels dans les musées existants pour permettre leur fonctionnement « normal ». Développer de nouveaux chantiers sans moyens accrus conduit à affaiblir l'ensemble du secteur des musées.

Restaurer un ambitieux service public des musées :

Que le Ministère joue pleinement son rôle de tuteur envers les musées nationaux, et stoppe une fois pour toutes les dérives des directeurs et Président d'établissement muséal.

La transformation de Services à Compétence Nationale en Établissement Public (Établissement Public Administratif, Établissement Public Industriel et Commercial) s'est traduite par un désengagement croissant de l'État à l'égard des institutions patrimoniales nationales, au respect des règles éthiques et déontologiques, à l'impulsion d'une action coordonnée et cohérente. Il importe donc de stopper la multiplication des structures administratives libérales :

établissements publics, groupements d'intérêt public, association, établissement public industriel et commercial,... Le champ a été laissé libre à la course effrénée à l'autonomie maximale, aux dérives de la quasi-indépendance, à la concurrence exacerbée, à la dépendance des financements privés, aux privatisations d'espaces et à la valorisation marchande du patrimoine.

Le respect du droit du travail dans les établissements relevant du droit et pour toutes les entreprises sous traitantes :

Nous demandons un alignements de certains acquis du public dans le privé

Nous exigeons, entre autre, la création d'une charte sociale, afin que le Ministère de la Culture et de la Communication et les établissements ne sous traitent plus avec des entreprises hors la loi.